



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° AG2021/12/13/12 portant sur

### LA DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME CÔTE D'AZUR (CRT)

*Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur  
du 13 décembre 2021*

## PRÉSENTS

Monsieur THOMSEN Jean-Pascal - Inspecteur des Finances Publiques à la Division pilotage de l'action économique – **qui représente M. Claude BRECHARD - Directeur Départemental des Finances publiques des Alpes-Maritimes.**

Mesdames et Messieurs, SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, GASTAUD Fabienne – Vice-Président, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorier Adjoint, LECHACKZINSKI Anne – Secrétaire, BOVIS Jessica – Secrétaire,  
**Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs, ARIN Nicolas, BATEL Claude, BERTELOOT Nathalie, BUTEAU Nicolas, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DASSONVILLE Pascal, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, DUPHIL Thierry, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, HOELLARD Michèle, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Frédéric, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARIN Matthieu, MARIN Christophe, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MOLINES Gérard, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, ROMERO Pierre, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TEBOUL Thierry, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

***50 Membres présents, le quorum de 33 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.***

## EN VISIOCONFERENCE

Madame PESIN Carole – Chargée de mission Aménagement, Environnement, Animation des politiques interministérielles, **qui représente Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes ;**

Mesdames et Monsieur, CALVIERA Stéphanie, MOULARD Patrick, SALUSSOLIA Brigitte,  
**Membres Élus Titulaires.**



## EXCUSÉS

---

Messieurs ESTEVE Dominique KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires**  
Monsieur DI NATALE Paul-Marie, **Vice-Président Honoraire**

Mesdames et Messieurs, ALFANDARI Bernard, BONNIN Olivier, MANE Jean, MESSINA Aurélie,  
PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, RENAUDI Philippe, **Membres Élus Titulaires.**

## ABSENTS

---

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, **Présidents Honoraires**  
Monsieur BRINCAT Bernard, **Trésorier Honoraire**

Madame et Messieurs, ALZINA Claude, JASSET Marc, LEROY Anne, VALENTIN Bruno,  
**Membres Élus Titulaires.**



## VU

- ▶ L'article R.711-68 du Code de commerce ;
- ▶ Les articles 25 et 43 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur ;
- ▶ L'engagement de déport de Mme Anne LECHACZYNSKI – membre élu, Secrétaire membre du Bureau de la CCI NCA, et Vice-Trésorière du Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur France en date du 13 décembre 2021 ;

## CONSIDERANT

- ▶ Que conformément à l'article 25, 2<sup>ème</sup> alinéa, du Règlement intérieur, les membres élus peuvent représenter la CCINCA dans toutes les instances ou entités extérieures auxquelles celle-ci participe lorsqu'ils y sont expressément mandatés ;
- ▶ Que conformément à l'article R.711-68 du Code de commerce, les conditions dans lesquelles les membres élus, le directeur général, ou sur sa proposition, les autres membres du personnel de l'établissement sont habilités à représenter le Président sont fixées au sein du Règlement Intérieur ;
- ▶ Qu'ainsi, l'article 43 du Règlement Intérieur relatif à la représentation de la CCINCA dans les instances ou entités extérieures, dispose que ces désignations sont effectuées par le Président après chaque renouvellement, et en tant que de besoin au cours de la mandature ;
- ▶ Que Mme Anne LECHACZYNSKI – membre élu, Secrétaire membre du Bureau de la CCI NCA, et Vice-Trésorière du Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur France s'est valablement déportée pour le vote de la présente délibération

Sur proposition du Président Jean-Pierre SAVARINO,

## L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CCINCA DÉSIGNE EN TANT QUE REPRESENTANT DE LA CCINCA :

	INSTANCE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur (CRT)	Assemblée Générale	Anne LECHACZYNSKI	/



Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : 64  
Votants : 49 (quorum : 33, atteint)

---

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 49

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Nice, le 13 décembre 2021

Le Secrétaire

  
Anne LECHACZYNSKI



Le Président

  
Jean-Pierre SAVARINO